

rectorat
secrétariat général
bureau du dialogue social et des instances (BDSI)
144, rue de Bavay
BP 709
59033 LILLE CEDEX
03.20.15.63.77



CONSEIL ACADEMIQUE DE LA FORMATION (CAF)

Sous la présidence de Madame la rectrice, le conseil académique de la formation (CAF) s'est réuni **le 5 mai 2025, à 15h30**, au rectorat de Lille afin d'examiner les questions suivantes :

Pour approbation :

1. PV du 07/04/2023 et du 10/04/2024

Pour information :

2. Point d'étape du PAF 2024-2025
3. Présentation des orientations du PAF 2025-2026
4. Campagne prépa-concours

Questions diverses

Pour les organisations syndicales :

Monsieur Léandre WALLARD, UNSA-Education
Monsieur Jean-Marc CAZAUDUMEC, UNSA-Education
Monsieur Jean-François BALLAND, UNSA-Education
Monsieur Olivier MATHIEU, FSU
Madame Laurence PINCHON, FSU
Monsieur Mathieu LE RÉVÉREND, SNALC
Monsieur Michel PAILLARD, Action et Démocratie CFE-CGC
Madame Sylvie DUPRE-LOUVRIER, FNEC-FP-FO
Monsieur Roger WILLIAM, CGT
Monsieur Baptiste HEBBEN, CFDT

Pour l'administration :

Madame Sophie BÉJEAN, rectrice d'académie
Monsieur Paul-Eric PIERRE, secrétaire général d'académie
Monsieur Jean Roger RIBAUD, IA-DASEN à la DSDEN du Pas-de-Calais
Monsieur Stéphane LEFEVRE, secrétaire général à la DSDEN du Nord
Madame Tiphaine BOUCHER-CASEL, secrétaire générale adjointe à la DSDEN du Nord
Madame Catherine CHENU, adjointe à la DRH
Madame Geneviève SAINTE-HUILE, DRAIO
Monsieur Albin CATTIAUX, Doyen des IA-IPR
Madame Carole BREST, Vice-doyenne des IEN ET EG-IO

Madame Sophie JOMIN-MORONVAL, directrice de l'EAFC
Madame Isabelle MONCOMBLE, directrice adjointe de l'EAFC
Madame Virginie WURTZ, directrice adjointe de l'EAFC
Madame Florence RIQUET, EAFC
Madame Audrey GRACIA GASPAR, chargée de mission école inclusive
Madame Séléna HEBERT, CARDIE SEPIA
Monsieur David DETEVE, DRANE
Madame Chrystelle TAVERNIER, DRAJES
Madame Catherine RICHARD, DRAJES
Madame Cécile GODET, DRAFFIC,
Madame Valérie FARANTON, DRAEAC
Monsieur Jean Marie SANI, DRAREIC
Monsieur Jean-Michel LABIT, CT EVS
Madame Danièle DUBOIS, INSPE
Madame Caroline BLOCH, INSPE
Madame Elisabeth LANSEL, Directrice territoriale adjointe, CANOPE

Mme la rectrice ouvre la séance à 15h40.

Elle est heureuse d'être présente pour ce premier CAF au sein de l'académie de Lille.
L'EAFC a vocation à contribuer à l'accompagnement des personnels dans leurs évolutions de carrière. Les enjeux de la formation continue sont nombreux. Cela permet de décliner des priorités nationales, académiques, de région académique voire locales en fonction des besoins et des attentes des équipes sur le terrain. Depuis 2023, de nouvelles modalités de formation ont été mises en place avec des contraintes pour limiter les déplacements notamment en lien avec les enjeux écologiques. Pour la prochaine année scolaire, de nouvelles thématiques seront ajoutées au PAF dans le domaine psycho-social ou dans l'intelligence artificiel. Cela s'inscrit dans un plan de développement du ministère.

L'année 2025 sera aussi l'occasion de poursuivre cet accompagnement en tenant compte des contextes de travail pour la mise en place des formations de proximité. Ce conseil a vocation à présenter le bilan de l'EAFC, orientations envisagées pour l'année prochaine ainsi que les perspectives d'orientation pour mieux accompagner les besoins de formation des personnels.

M. Hebben lit une déclaration liminaire au titre de la CFDT.

Mme la rectrice, en réponse aux propos lus, assure que personne ne doute de l'intérêt des formations en présentiel. Pour autant, il faut enrichir les modalités de formation. Un des enjeux de l'année prochaine est la formation de proximité qui est un atout. L'hybridation des formations permet d'ailleurs aux personnels de participer davantage aux formations.

1- PV du 07/04/2023 et du 10/04/2024

Mme la rectrice soumet au vote les PV du 07/04/2023 et du 10/04/2024.
Ils sont adoptés à la majorité.

2- Point d'étape du PAF 2024-2025

Mme Jomin-Moronval indique que ce Conseil sera l'occasion de présenter PAF 2024-2025 pour permettre de définir ensuite les orientations 2025-2026.

Le PAF accompagne les grandes orientations nationales et académiques. Des formations courtes et articulées en dehors du face à face pédagogiques seront poursuivies pour permettre d'échelonner des formations sur des temps courts de façon à accompagner plus longuement les personnels.

Un travail important sur la communication d'une offre plus visible et accessible a aussi été réalisé.

L'idée est bien d'accompagner et d'articuler les modalités de formation. Une grande vigilance a été accordée au lien entre les temps.

Enfin, les enseignants stagiaires et les contractuels sont une population pour laquelle il faut apporter une attention particulière afin qu'ils aient accès aux heures d'enseignement auxquels ils ont droit.

M. Le Révérend demande comment peuvent être envisagées les demandes de report de formations obligatoires, telle que la formation laïcité, prévues les mercredis après-midi et refusées par le chef d'établissement.

Mme Jomin-Moronval répond que ces demandes sont traitées individuellement. A partir de l'année prochaine, les formations seront enregistrées pour les personnels qui n'ont pu y assister en direct.

M. Le Révérend dit que cela crée un sentiment d'iniquité parmi les collègues.

Mme la rectrice répond que les formations sont organisées de manière à ce que les heures ne soient pas perdues et qu'il y ait un remplacement quand cela est possible. Les consignes sont claires : les formations à la laïcité sont obligatoires, elles doivent donc avoir lieu.

M. Le Révérend affirme qu'il est important que la réponse soit la même pour tous.

Mme la rectrice répond que c'est le chef d'établissement qui a cette responsabilité. Il est responsable de l'organisation de l'enseignement dans son établissement.

Mme Jomin-Moronval poursuit sa présentation et indique qu'il y a davantage de formations mises en place sur des temps plus courts. Les journées de formations réalisées augmentent également.

Même si cette pratique est à la marge, M. Mathieu rapporte que certains agents, à la demande de leur chef d'établissement, doivent trouver eux-mêmes un remplaçant en RCD lorsqu'ils font une demande de stage.

M. Roger ajoute que lors de formations hors présentiel, les listes d'émargement ne sont pas électroniques.

Mme Jomin-Moronval répond que c'est une modalité assez nouvelle. Les personnels peuvent aussi émarger jusqu'à une certaine heure le lendemain de la formation. Il a en effet été constaté des dysfonctionnements quand les personnes sont nombreuses.

M. Le Révérend demande à avoir connaissance des absences par journée ou demi-journée de stage qui n'apparaissent pas cette année dans le diaporama transmis contrairement à l'année dernière.

Mme Jomin-Moronval répond que cette donnée sera ajoutée.

Elle indique une prédominance du mercredi comme jour de formation. Les sessions s'organisent tout de même tous les jours de la semaine et très peu le samedi. 67 à 69 % de femmes sont présentes sur ces différentes journées. Des nouveautés seront impulsées lors de l'année scolaire prochaine en prenant en compte cette attention.

M. Le Révérend remercie l'administration s'agissant du samedi même s'il regrette les formations organisées le mercredi qui complexifient les choses pour les familles.

Mme la rectrice note tout de même une participation conséquente le mercredi chez les hommes comme chez les femmes.

M. Le Révérend souhaite connaître les absences par jour.

Mme Pinchon dit que les formations le mercredi sont aussi compliquées car c'est un jour consacré à l'UNSS pour les compétitions sportives.

Mme la rectrice note ce point.

Mme Jomin-Moronval présente les thématiques qui ont accueilli le plus de stagiaires : les valeurs de la République, la lutte contre le harcèlement, les élèves à besoins éducatifs particuliers et la préparation aux concours en sont des exemples. Concernant les personnels du 2nd degré, le pourcentage de femmes convoquées était légèrement supérieur.

Un effort a été réalisé pour maintenir une part du PAF en public volontaire. Il faut remarquer une augmentation des candidatures collectives : en accord avec le chef d'établissement, l'équipe pédagogique désigne le personnel le plus concerné par le sujet de formation pour éclairer au mieux les collègues. C'est une modalité qui a vraiment augmenté cette année et qui semble bien fonctionner.

Les formations à distance sont celles qui touchent le plus de personnes et sont le plus proposées. Un équilibre est assez net entre les formations en présentiel, en distanciel synchrone et en distanciel asynchrone.

M. Le Révérend remarque tout de même que 20 points sont perdus entre l'année scolaire dernière et celle-ci pour les formations en présentiel.

Mme la rectrice répond que dans l'hybride, il y a aussi du présentiel. Cela a aussi permis à des personnes de participer à des formations auxquelles ils auraient renoncé si elles avaient été en présentiel.

Mme Jomin-Moronval ajoute que la territorialisation des formations sera un axe fort pour le prochain PAF.

M. Le Révérend dit que ce type de formations à distance révèle aussi le manque de formations de proximité.

Mme Jomin-Moronval répond que deux types de formations de proximité existent : les formations en bassin et en établissement. Actuellement, moins de 10 % des formations mises en place dans l'académie sont des formations de proximité. Cette année, les outils de communication ont été renforcés et le seront encore davantage l'année prochaine.

Mme la rectrice précise qu'une culture collective peut ressortir des formations en proximité.

M. Le Révérend dit qu'il est indispensable que tous les types de personnels doivent se retrouver sur des temps de formations en proximité.

Mme Jomin-Moronval répond que ce type de formation est réalisé avec le chef d'établissement.

Par ailleurs, l'EAFC a mis en place les moments inspirants. Cette dynamique permet de faire un pas de côté et sera poursuivie l'année prochaine en complémentarité de l'offre du PAF.

Concernant les intervenants, 1 500 personnes sont identifiées comme tels en 2024-2025. Un travail est actuellement en cours dans l'académie pour augmenter leur nombre.

De plus, une formation au CRPE a été mise en place. Cette offre était manquante et semble satisfaisante. Les formations pour les cadres se diversifient également. Des référents Magister sont également accompagnés et la formation sur l'intelligence artificielle bénéficiera d'une offre dédiée dans le PAF 2025-2026 pour se rapprocher des contextes professionnels. Un travail, mené avec une chercheuse, a enfin permis de réaliser la maquette de formation des directeurs d'école.

M. Hebben dit que certains personnels ne reçoivent pas les informations sur les formations pour les AESH. Des formations CAPPEI seraient aussi annulées.

M. Pierre répond que l'organisation des formations CAPPEI a été revue avec l'Inspe. Dans un premier temps, il faut prioriser les formations pour l'accompagnement des élèves en Ulis et Segpa. Pour la rentrée prochaine, il a été proposé de ne pas faire de formations pour les personnels qui solliciteraient la valence RASED. Il y avait en effet très peu de candidats dans les deux départements. D'autres modalités de formation seront proposées pour des candidats libres et sur un temps plus court, avec, les années précédentes, de très bons résultats. Il est également prévu de développer la VAE pour le 1^{er} degré étant donné que cette modalité a très bien fonctionné pour le 2nd degré.

M. Mathieu dit que plusieurs agents regrettent les anciennes formations.

Mme Jomin-Moronval répond qu'en travaillant sur la territorialisation, cela permettra de poursuivre cette culture commune. Pour la seconde question posée, cela sera regardé plus finement.

M. Le Révérend demande si les refus de formations sont explicités.

Mme Jomin-Moronval répond que lorsqu'il y a une sélection de candidatures faite par l'EAFC, une explication est donnée. Elle va tout de même s'en assurer.

3-Présentation des orientations du PAF 2025-2026

Mme Jomin-Moronval rappelle les objectifs du PAF 2025-2026 : une qualité des formations en cohérence globale avec le projet académique et un renforcement du travail collaboratif en soutenant les pilotes de formation.

Le PAF 2025-2026 sera décliné en 4 axes qui ont été envisagés en fonction des outils de pilotage académique :

- **Axe 1** : Développement professionnel continu : Un moment inspirant sera organisé en début d'année prochaine sur la recherche et l'innovation.
- **Axe 2** : Accueil des nouveaux personnels et sécurisation de l'entrée dans le métier
- **Axe 3** : Bien-être, santé mentale : Environ 50 formateurs préparent un diplôme en psycho social.
- **Axe 4** : L'intelligence artificielle

M. Le Révérend souhaite que l'axe 3 soit aussi orienté vers le bien-être des personnels.

Mme la rectrice répond que cela est dans les priorités académiques et nationales.

Mme Pinchon dit qu'une forte demande de formation en secourisme et en santé mentale émane des personnels.

Mme Jomin-Moronval répond que cette formation est pour l'heure réservée à quelques personnels en établissement en étant accessible en public désigné. Cette année, elle est ciblée pour les enseignants en lycée. L'année prochaine, elle le sera pour les personnels dans le 1^{er} degré.

Mme la rectrice précise qu'il n'y a pas d'obstacle à ce que des demandes individuelles d'inscription soient réalisées pour cette formations.

M. Pierre ajoute que les membres des F3SCT peuvent aussi être ciblés.

Mme Pinchon évoque également les écoutants.

Mme Jomin-Moronval note la demande.

Elle explicite la notion de territorialisation qui permet la mise en place de formations se déclinant sur différents endroits en lien avec le chef d'établissement pour trouver des temps qui impactent le moins possible les élèves. Cela permet de maintenir des formations en présentiel et de travailler de façon méticuleuse. Ce ne sont pas des formations de proximité mais elles permettent une déclinaison locale.

Mme la rectrice ajoute que ces formations permettent d'avoir davantage de participation.

Mme Jomin-Moronval précise que le renforcement du travail avec la recherche et l'accompagnement des formateurs seront aussi intégrés dans le nouveau PAF.

Les formations de proximité sont enfin en appui des besoins qui émanent des conseils pédagogiques et qui sont remontés par les chefs d'établissement.

4- Campagne prépa-concours

L'offre sera enrichie et sera proposée sur le site académique en présentant par exemple des formations inter-académiques pour offrir davantage de préparation aux concours.

La campagne d'inscription aux prépa-concours se déroulera du 5 au 28 mai inclus. Elle a été allongée notamment pour les personnels contractuels.

Un webinaire de présentation aura également lieu le 7 mai. Il sera enregistré et disponible sur le site comme l'année dernière. Une permanence téléphonique permettra de faciliter l'inscription en cas de difficultés.

M. Roger dit que les personnels ITRF n'ont pas de formations spécifiques aux prépa-concours.

Mme Moncomble répond que cette formation a été interrompue faute de candidatures.

Mme la rectrice dit qu'un besoin peut de nouveau émerger.

Mme Jomin-Moronval va regarder cela plus finement.

Mme la rectrice remercie Mme Jomin-Moronval et l'ensemble des équipes pour le travail fourni. Elle remercie également les représentants des personnels. Des réponses ont été apportées dans le PAF et, lors du CSA du 10 juin, des informations complémentaires pourront être données.

Mme la rectrice clôt la séance à 16h55.

La présidente

Sophie BÉJEAN



La secrétaire de séance

Sarah BOUKADIR



Déclaration Conseil Académique de Formation 05/05/2025

Madame la Rectrice, Mesdames et messieurs les membres du CFA,

La CFDT profite de cette instance pour réaffirmer son opposition aux mesures imposées sur la formation continue depuis septembre dernier imposant que celle-ci ait lieu « hors temps scolaire ». Elles ont été prises sans concertation, sans prise en compte de la réalité du travail des personnels et en jouant sur le statut ambigu de la formation continue : le mercredi en semaine de classe, nous sommes simplement convoqués ; mais en période de vacances, la journée de formation ouvre droit à une prime (20€ bruts/heure), ce qui semble prouver qu'il s'agit d'un temps de travail supplémentaire. Pourquoi donc alors n'en serait-il pas de même les mercredis ?

Nous remercions les services pour le document de travail. Si certains formats de formation peuvent être intéressants : l'alternance formation synchrone/ asynchrone, qui peut favoriser l'expérimentation, ou encore la déclinaison locale de la formation et les formations « inter-établissements », rien ne pourra remplacer la richesse des formations en présentiel et des échanges entre professionnels qu'elles favorisent. Les axes thématiques proposés sont cohérents avec les enjeux académiques et les problématiques de l'EN comme l'IA ou l'école inclusive. Mais là aussi, les modalités de mises en œuvre risquent d'assécher la formation continue alors que la formation continue est dans l'intérêt de tous et toutes, personnels comme élèves.

Merci pour votre écoute.